

# Règlement du jeu concours photo « Lille ville nature » 2012

7<sup>ème</sup> édition

## Thème : Ville et volatiles

### 1/ Contexte

La ville de Lille a engagé depuis plusieurs années une réflexion sur la place de la nature dans la ville et sur son intérêt aussi bien d'un point de vue environnemental, sanitaire que social. La municipalité s'emploie donc à développer une gestion des parcs et jardins plus respectueuse de l'environnement permettant d'accueillir et de protéger une faune et une flore de plus en plus riche en milieu urbain. Afin de faire découvrir cette diversité aux habitants, la ville et ses partenaires mènent tout au long de l'année des actions de sensibilisations.

C'est dans ce contexte que le concours photos *Lille ville nature* est reconduit pour sa 7<sup>ème</sup> édition, à l'initiative de la Ville de Lille en partenariat avec la Maison de la Photographie et le réseau Naturalille<sup>1</sup>. Le but de ce temps fort est de permettre aux habitants de s'interroger sur la place de la nature à Lille en offrant leur regard sur ce qu'est aujourd'hui la nature urbaine et sur ce qu'ils souhaiteraient qu'elle soit demain.

Le thème retenu du concours photos *Lille ville nature 2012* est « Drôles d'oiseaux ». Il fait écho au thème de la manifestation nationale « La Fête de la Nature » afin de faire un clin d'œil aux 100 ans d'actions de la Ligue Protectrice des Oiseaux.

Le photographe se mettra dans la peau d'un témoin critique, d'un chercheur scientifique ou encore d'un créateur de fiction pour retranscrire le réel. La participation à ce concours permettra également d'enrichir les inventaires de la biodiversité par des clichés de qualité mettant en valeur l'activité des « Observatoires citoyens de la nature »<sup>2</sup>.

Détail ou mise en scène, photos naturalistes ou poétiques, illustration d'une nature ordinaire bien souvent extraordinaire, les photographes en herbe, armés de patience, partiront à la recherche de ces volatiles bien présents dans les habitations et les jardins lillois.

---

<sup>1</sup> *Dispositif partenarial co-animé par la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités (MRES) et la Ville de Lille qui vise à apporter soutiens et conseils à ceux qui portent des actions citoyennes pour l'amélioration de notre cadre de vie, la découverte et la sensibilisation du public à la nature en ville. Pour en savoir plus : [www.mres-asso.org](http://www.mres-asso.org)*

<sup>2</sup> *Les observatoires citoyens de la nature*

*Dans le cadre de son plan biodiversité, la Ville de Lille et ses partenaires mettent en place un observatoire de la biodiversité, inventaire grandeur nature pour mieux connaître la diversité biologique présente à Lille, la suivre et la préserver année après année. Depuis 2011, la participation à ces inventaires est ouverte aux habitants et concerne les hirondelles des fenêtres, mais aussi, les papillons des jardins, les amphibiens et libellules, les insectes pollinisateurs, et les plantes sauvages poussant dans la rue. N'hésitez pas à nous faire part de votre intérêt pour cette opération sur [contact@mairie-lille.fr](mailto:contact@mairie-lille.fr) ou au 03 28 36 13 50.*

## **2/ Thèmes du concours**

Le concours photos *Lille ville nature 2012* invite les Lillois et visiteurs à donner leurs **points de vue photographiques** sur la **cohabitation entre oiseaux et habitants**, à travers **3 thématiques** :

### **1. Thème 1 : Etranges adaptations (adaptations des oiseaux à la ville)**

Alors que certaines espèces, habituellement farouche, semblent réussir à se familiariser à la présence humaine, d'autres subsistent difficilement aux pressions exercées par l'homme. L'adaptation à l'environnement urbain est parfois surprenante quand les oiseaux détournent les usages de la ville à leur profit.

### **2. Thème 2 : Entre bêtes, on se comprend (Les relations hommes oiseaux)**

Il est parfois nécessaire, voir indispensable, d'aider certains oiseaux à s'adapter à la vie en ville. Les hommes entretiennent parfois des relations particulières avec les volatiles qui les entourent. L'adaptation est une nécessité constante des espèces vivantes, alors, quand entre bêtes on se comprend, cela provoque des instants transcendants.

### **3. Thème 3 : Les marginaux (Les comportements insolites)**

Drôle d'oiseaux, quand l'insolite se retrouve dans la nature, les bêtes à plumes, à deux pattes ou dans la lune, l'observateur s'émerveille des comportements étranges de nos voisins vivants pour qui notre logique n'est que du vent. Témoignez du comportement de ces drôles d'oiseaux, ces marginaux qui peuplent notre ville de Lille.

Les participants concourront pour la thématique de leur choix dans la limite d'une photo par thématique soit 3 photos maximum par personne. Les participants ne pourront donc pas proposer 2 photos pour la même thématique. La thématique est à préciser au dos des photos proposées.

## **3/ Conditions de participation**

Ce concours s'adresse à deux catégories de participants:

- une catégorie adulte
- une catégorie jeunesse : la limite d'âge de cette catégorie étant fixée à 14 ans. Peuvent participer un enfant ou un groupe d'enfants (ex : classe, centre de loisir).

Il est ouvert à tous, lillois ou non, aux photographes amateurs et aux professionnels. La participation au concours est gratuite.

Les photographies présentées pourront être en couleur ou noir et blanc, numériques ou argentiques.

Attention : les photos doivent être prises exclusivement sur le territoire de la Ville de Lille.

Sont exclus du présent jeu toute personne ayant un lien de parenté direct ou indirect avec les organisateurs et membres du jury du présent jeu.

## 4/ Envoi des images

Les images devront être envoyées sur support papier photo en format 13 x 19 cm sans passe partout ni cadre.

Afin d'assurer la qualité des agrandissements qui seront exposés il est également indispensable d'envoyer :

- pour les photos argentiques : le négatif
- pour les photos numériques : le fichier informatique sur CD d'une définition suffisante : 4/5 Mo ou 200dpi .

Les images devront être envoyées avant le **vendredi 08 juin 2012** à l'adresse suivante :

Maison de la Photographie  
Concours «Lille ville nature»  
18 rue Frémy  
59000 Lille

Les participants devront impérativement inscrire au dos de chaque photo les informations suivantes :

- Coordonnées complètes : nom, prénom, adresse postale et numéro de téléphone, adresse mail s'il y a lieu ;
- Date et lieu où la photo a été prise (seules les photos prises sur le territoire de la Ville de Lille seront acceptées) ;
- Catégorie pour laquelle ils souhaitent concourir (jeunesse/ adulte) ;
- Thématique pour laquelle il concourt ;
- Votre niveau : amateur ou professionnel

Toute photo n'ayant pas ces informations au complet sera refusée.

Les photos prises à une date antérieure au concours (ex : cet été) sont acceptées, sans omettre néanmoins la date et le lieu.

Les participants transmettront si possible un titre pour leur photo. Le titre ne sera pas un critère de sélection des photos.

Les participants ne peuvent concourir que dans la limite de 3 photos par personne, soit 1 photo maximum par thématique.

Aucune image ou contre partie ne sera retournée aux participants.

## 5/ Droits photographiques

Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteurs des photographies envoyées et autorisent la représentation gratuite de leurs images dans le cadre de ce concours et de sa promotion future. Les photos pourront être également utilisées dans le cadre de documents Ville de Lille ayant trait à l'environnement. Dans ce cas, le nom du photographe sera mentionné. Ils garantissent également posséder les autorisations de droits à l'image concernant les personnes figurants sur leurs photographies. Aucune autorisation ne sera envoyée aux organisateurs du concours.

\*voir exemple de formulaire ci dessous

## **6/ Conditions de sélection**

Un jury composé d'élus de la Ville de Lille, de techniciens, d'associations environnementalistes et de professionnels de la photo sélectionnera les photographies gagnantes.

Un prix sera attribué pour chaque thématique et pour chaque catégorie d'âge.

Le jury se réserve le droit d'exclure toute photo qui ne respecterait pas le thème du concours ou le règlement du concours.

## **7/ Présentation des résultats**

La remise des prix et des récompenses s'effectuera à l'occasion d'une cérémonie à la fin du mois de juin. Tous les participants seront invités par courrier.

Les meilleures photos feront l'objet d'une exposition sur les grilles du parc JB Lebas durant tout l'été.

Les prix remis aux gagnants ne peuvent donner lieu à aucune compensation financière ou autre.

## **8/ Réclamations**

La participation à ce concours implique le plein accord des concourants sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

La ville de Lille et la Maison de la Photo ne pourront être tenus pour responsables si, par suite d'un cas de force majeure, ou de toute cause indépendante de leur volonté, des changements de dates intervenaient ou même si le concours était modifié ou purement et simplement annulé.

Conformément aux lois informatiques et libertés des 6 janvier 1978 et 6 août 2004, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant en écrivant à Direction Parcs et jardins – Ville de Lille 1 rue d'Armentières 59 000 Lille.

*Règlement régi exclusivement par la loi française. Déposé chez la SCP BENEDECTE HANTON-POMAR - JEAN-PHILIPPE LUCET – YVES POMAR, Huissiers de Justice, à LILLE (59000), 3 - 5 Rue des Jasmins. Tout avenant sera également déposé chez la SCP BENEDECTE HANTON-POMAR - JEAN-PHILIPPE LUCET – YVES POMAR.*

*Ce règlement est envoyé sur simple demande à tout participant. Les demandes d'obtention du règlement par voie postale seront remboursées par l'organisateur.*

---

## DROITS PHOTOGRAPHIQUES

### **Autorisation de la personne photographiée Autorisation de prise de vue et d'utilisation photographique.**

Je soussigné (e) (qualité, nom, prénom).....  
Demeurant : (adresse).....

Donne à (M, Mme, Mlle) .....(nom du photographe) l'autorisation de reproduire ou de représenter la (ou les) photographie(s) prise(s) par lui (elle) et me représentant, dans le cadre du concours de photographies sur la nature dans la ville de Lille.

Pour les usages suivants :  
Présentation en public lors de l'exposition des photographies au Parc JB Lebas.

Cet accord est donné sans rémunération ni contrepartie d'aucune sorte et sans limitation de durée.  
Les légendes accompagnant la reproduction ou la représentation de la photo ne devront pas porter atteinte à ma réputation ou à ma vie privée.

Fait en 2 exemplaires à : le :

La personne photographiée  
(Ecrire « lu et approuver » et signer)  
signer)

Le photographe  
(Ecrire « lu et approuver » et  
signer)